

# Route de Marchipont, des travaux d'aménagement et de sécurité à l'étude

Stationnement des riverains, excès de vitesse, passage des poids lourds, d'engins agricoles de grande largeur, étroitesse de la chaussée : la route de Marchipont est un sujet de réflexion pour la municipalité.

## **ROMBIES-ET-MARCHI-PONT.**

« La configuration de la route fait que lorsque les gens sortent de chez eux, vu qu'à certains endroits il n'y a pas de trottoirs, ils ont l'impression que ça roule vite », explique Guy Huart. La route de Marchipont est longue, sinueuse et pas large. Le centre équestre est installé le long de cette artère. Alors, forcément, le mercredi et le samedi, lorsque les habitués viennent y prendre des cours, le problème de stationnement s'accroît. De plus, pour mener les chevaux dans les champs ou emprunter le chemin Dauphin, via la ruelle du Leu, il faut traverser la route, ce qui pose des problèmes de sécurité, des automobilistes roulant à vive allure. « C'est à toutes ces problématiques que nous réfléchissons », analyse le maire.

## **DES AVIS PARTAGÉS**

L'an dernier, des tracés au sol ont été effectués pour matérialiser le stationnement. Un aménagement

qui a divisé les habitants. « Du château d'eau, jusqu'à la chapelle de l'Écaille, Noréade a effectué des travaux de réfection de canalisations d'eau. Après la pose de l'enrobé, les marquages au sol ont disparu », précise le premier magistrat.

Depuis, des réunions ont lieu avec les techniciens du Département et les élus. « Sur leurs conseils, nous avons vu des aménagements réalisés à Escaudœuvres : des feux intelligents. C'est une des solutions, mais rien n'est défini », poursuit Guy Huart.

## **DES IDÉES, DES PROJETS**

Plus haut, devant l'ancienne résidence des douanes, une solution a été trouvée : un plateau ralentisseur a été posé ainsi qu'un panneau zone 30 km/h. Mais à cet endroit, la route est rectiligne.

« Je n'ai pas de solution miracle, avoue le maire, cependant nous travaillons sur un projet d'aménagement dont le coût oscille entre

15 et 20 000 €. J'ai donc demandé à Jean-René Lecerf, si on pouvait encore bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police ». Le président du conseil départemental a répondu par l'affirmative en indiquant qu'il fal-

**“ J'ai donc demandé à Jean-René Lecerf si on pouvait encore bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police ”**

lait monter un dossier. « C'est ce que l'on a fait, on attend la réponse. Nous prévoyons également d'organiser une réunion publique fin mai afin de proposer aux riverains le projet d'aménagement. Après, on verra », termine un maire, visiblement déterminé à régler ce souci d'aménagement de sécurité routière, dans l'intérêt de tous. ■



Des aménagements ont déjà été effectués par le passé, mais ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui il faut passer à la vitesse supérieure et conjuguer l'intérêt commun.